

Déclaration de Andreas Cappelen (Bruxelles, 30 mars 1971)

Légende: Le 30 mars 1971, le nouveau ministre norvégien des Affaires étrangères, Andreas Cappelen, réitère l'engagement de son gouvernement à faire aboutir le plus rapidement possible, les négociations d'adhésion engagées avec les Communautés européennes.

Source: Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Franco Maria Malfatti, FMM. Elargissement. Négociations pour l'adhésion des pays candidats, 24/09/1970-04/01/1972, FMM 46.

Copyright: Tous droits réservés

URL:

http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_andreas_cappelen_bruelles_30_mars_1971-fr-ce75409c-1022-4468-aa29-1bf8a08dbcaf.html

Date de dernière mise à jour: 27/02/2017



Déclaration faite par M. Andreas CAPPELEN, Ministre des Affaires Etrangères du Royaume de Norvège, lors de la troisième session ministérielle entre les Communautés européennes et la Norvège, tenue à Bruxelles, le 30 mars 1971

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier très sincèrement ainsi que vos collègues de la bonne volonté dont vous avez fait preuve en remaniant l'horaire des sessions du Conseil de manière à ce que cette session ministérielle extraordinaire avec la Norvège puisse avoir lieu aujourd'hui.

Vous savez sans doute tous qu'un changement de gouvernement s'est produit récemment en Norvège. Je voudrais donc saisir cette occasion pour souligner que mon Gouvernement considère une participation aux efforts visant à réaliser une plus grande unité européenne comme une affaire très importante. Nous nous efforcerons activement de faire aboutir les négociations engagées avec les Communautés européennes.

La Norvège dépend fortement de l'évolution du monde ; de ce fait, il est à la fois naturel et nécessaire que nous participions activement à la coopération internationale. Un grand nombre de ces tendances de l'évolution qui jouent un rôle important et très probablement croissant dans mon pays sont des tendances qui se manifestent également dans une large mesure dans d'autres pays industrialisés. Cela s'applique par exemple aux changements structurels de la vie économique, à la tendance à l'internationalisation accrue de secteurs importants de l'économie, à l'urbanisation et à la pollution croissante de l'eau et de l'air. Bon nombre de problèmes causés par ces phénomènes ne peuvent être résolus par les Etats pris individuellement. Les formes traditionnelles de coopération internationale ne semblent pas davantage appropriées pour résoudre de façon efficace tous ces problèmes. Le Gouvernement norvégien préconisera une coopération internationale toujours plus étroite et obligatoire, de manière à ce que les pays puissent mieux résoudre en commun quelques uns des problèmes les plus importants de notre époque.

A cet égard, nous estimons que la création des Communautés européennes offre une occasion d'introduire des procédures démocratiques de décision dans le domaine de la coopération internationale. Dans un Etat démocratique pris individuellement, des groupes de population importants exercent déjà une influence considérable sur les décisions les concernant. Il importe que les intérêts de ces groupes puissent également être pris en charge par des organismes internationaux. Je tiens à souligner que mon Gouvernement, en traitant de nos relations avec les Communautés, attachera une importance capitale au souhait que des conditions appropriées et stables soient assurées aux groupes importants de population, aux employés, aux agriculteurs et aux pêcheurs.

Mon Gouvernement espère que les négociations et les discussions avec les Communautés confirmeront que les objectifs que nous nous sommes proposés nous-mêmes dans le cadre de nos politiques nationales sont conformes aux objectifs sur lesquels est fondé le fonctionnement des Communautés. Nous attachons une grande importance à la réalisation de conditions de vie toujours meilleures et plus stables, et surtout pour ceux qui à l'heure actuelle sont les moins favorisés. Notre objectif est d'assurer le plein emploi et nous considérons la réduction des inégalités sociales comme une tâche primordiale. Nous désirons étendre les procédures démocratiques à des couches toujours plus étendues de la société. Mon Gouvernement tient également à souligner l'importance de garantir que des institutions dont les membres sont élus de façon démocratique peuvent diriger de façon efficace l'évolution de la société, et cela également au niveau international, sur la base d'un sentiment de solidarité entre les groupes concernés.

Indépendamment du résultat des négociations actuelles, les développements au sein des Communautés auront d'importantes répercussions en Norvège. En demandant l'adhésion, nous avons exprimé le désir de participer à ces développements.

Lors de la session ministérielle du 22 septembre de l'an dernier, le Ministre norvégien des Affaires Etrangères a fait, au nom du Gouvernement alors au pouvoir, une déclaration dans laquelle il acceptait les traités des Communautés et leurs objectifs politiques, ainsi que les décisions prises depuis l'entrée en vigueur des traités et les options prises pour le développement futur des Communautés. Au nom de mon

Gouvernement, je peux confirmer que cette acceptation continuera à être la base des négociations norvégiennes. Avant que notre Parlement prenne sa décision finale, il est prévu qu'un référendum consultatif sera organisé. Dans ce contexte, tous les aspects des rapports de la Norvège avec les Communautés seront discutés.

A ce propos, j'aimerais rappeler que lors de la session ministérielle précitée, le Représentant norvégien, tout en acceptant la règle générale selon laquelle les problèmes devraient être résolus au moyen de dispositions transitoires, a en même temps formulé quelques réserves, notamment à l'égard des problèmes qui se posent à la Norvège dans le domaine de l'agriculture et qui devront faire l'objet de négociations.

Lors de la même session ministérielle, les Communautés ont reconnu de leur côté que la Norvège a des problèmes particuliers dans le secteur de la pêche. A ce propos, j'aimerais rappeler que le porte-parole des Communautés avait alors déclaré que les Communautés étaient prêtes "à reconnaître, en temps voulu, l'attention qu'il conviendra de porter aux problèmes qui se posent à la Norvège dans le secteur de la pêche". Je reviendrai sur ce sujet dans le point de l'ordre du jour concernant la politique commune de la pêche.

Il ressortira des déclarations faites par le précédent Gouvernement et de la documentation que la délégation norvégienne a fait parvenir aux Communautés qu'il est d'une importance vitale pour mon pays d'arriver à trouver des solutions satisfaisantes aux problèmes ayant trait à l'agriculture et aux pêcheries. Mon Gouvernement pense qu'il est indispensable de trouver une solution aux problèmes qui se posent dans ces secteurs avant que la Norvège puisse participer pleinement à l'intégration européenne. Si nous voulons assurer une répartition de la population telle que nous la souhaitons, il est nécessaire que ces deux industries puissent bénéficier d'un développement satisfaisant. Dans de nombreuses régions éloignées, il y a peu ou pas de possibilités de trouver d'autres emplois, et une réduction de l'activité dans l'agriculture et la pêche saperait donc les fondements mêmes de l'implantation démographique actuelle.

Malgré un climat, une topographie et des structures défavorables, le niveau de vie moyen des agriculteurs norvégiens est relativement satisfaisant. Cela est dû à une politique délibérée fondée sur la solidarité nationale, qui assure au moyen de transferts considérables de revenus que ces groupes bénéficient des progrès économiques de l'ensemble de la société. Nous supposons qu'il sera possible de poursuivre cette politique d'égalisation au sein d'une Communauté élargie également. Mon Gouvernement croit fermement qu'il sera possible de trouver les solutions de ce problème au cours des négociations actuelles.

Il n'est pas nécessaire aujourd'hui de récapituler les problèmes qui se posent à nous au sujet des règles communautaires relatives à la libre circulation des capitaux et au droit d'établissement appliqué sans discrimination. Je limiterai mon exposé en me référant simplement aux vues exposées précédemment par la délégation norvégienne.

Mon Gouvernement aimerait cependant insister sur l'importance de l'objectif énoncé dans le Traité de Rome, à savoir que la Communauté doit poursuivre une politique économique visant à assurer un développement harmonieux de la Communauté dans son ensemble, développement accompagné d'une stabilité accrue et d'expansion équilibrée allant de pair avec un relèvement du niveau de vie. Une condition préalable nécessaire est pour nous que notre adhésion à la Communauté nous permette d'assurer le plein emploi, la croissance économique, une plus grande stabilité du niveau des prix et une distribution équitable du revenu national dans notre pays. Nous considérons que la coopération économique et monétaire au sein de la Communauté est une partie des efforts à accomplir pour réaliser ces buts.

Nous avons pris acte avec satisfaction de l'importance accordée, parmi les objectifs que poursuivent les Communautés, aux politiques régionales. Outre l'appui accordé au développement de régions dont les industries ne sont pas différenciées, un développement équilibré de toutes les régions d'une Communauté élargie suppose nécessairement une coopération dont l'objectif doit être d'éviter une concentration économique excessive dans des régions déterminées. Nous pensons que cela demande non seulement un effort national, mais aussi un effort de la Communauté toute entière afin d'éviter une concentration excessive d'industries à l'intérieur de zones géographiques limitées.

La Norvège attache bien entendu une importance particulière au développement de l'étroite coopération qu'elle entretient avec le Danemark, la Finlande, l'Islande et la Suède. Ainsi, nous possédons déjà un marché commun nordique du travail. Il est très important que le marché nordique créé par l'intermédiaire de l'A.E.L.E. soit préservé. Nous prenons acte avec satisfaction du fait que les Communautés se sont également fixé pour but d'éviter le rétablissement des barrières douanières et autres obstacles aux échanges déjà éliminés. A travers les négociations avec les pays candidats et les autres pays de l'A.E.L.E., il convient de trouver des solutions capables d'assurer le maintien de la liberté des échanges entre les pays nordiques.

La Norvège fait partie de l'Europe. Cette appartenance se fonde à la fois sur des facteurs économiques, culturels et de politique générale. Nous possédons une des économies européennes les plus orientées vers l'extérieur. Mais il nous est également nécessaire d'être orientés et engagés vers l'extérieur sur le plan politique afin d'être capables de participer aux décisions qui ont pour nous de l'importance.

Nous appuyons également les efforts d'élargissement des Communautés européennes parce que nous souhaitons que l'Europe puisse ainsi apporter une contribution essentielle à la solution d'importants problèmes internationaux, comme celui de la lutte contre la pauvreté dans le monde. En agissant de concert, les Etats européens devraient avoir de plus grandes possibilités de contribuer puissamment à la cause de la paix comme à celle du progrès économique et social du monde tout entier.

C'est sur cette base-là, Monsieur le Président, que mon Gouvernement a l'intention de négocier l'adhésion de la Norvège à une Communauté élargie.